

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de Convocation : 11/03/2022

Date de Convocation : 17/02/2023

Date d'Affichage : 17/02/2023

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 11

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille,
L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 19 heures le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN,
président du CCAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Madame Armelle COLLINEAU,
Madame Isabelle CORNLOUP, Monsieur Dominique GRANDPIERRE,
Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Mohamed NIFA,
Madame Monique MORNACCO, Madame Jocelyne VAYSSIERES.

Absentes excusées : Madame BARRIÉ pouvoir à Madame MORNACCO,
Madame BOISMARTEL pouvoir à Madame VAYSSIERES,
Madame DAGUENET pouvoir à Monsieur BRUN.

Monsieur GRANDPIERRE été élu Secrétaire de séance.

**Délib5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU
CCAS DE MARGENCY**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Margency,

Après avoir entendu l'exposé du président, Monsieur Thierry BRUN,

Après lecture des différents chapitres ainsi que des explications données à l'assemblée
délibérante.

A l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif du CCAS 2023 par chapitre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
PARTIE DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits proposés
11	Charges à caractère général	31 473,00
12	Charges de Personnel et frais assimilés	80,00
65	Autres charges de gestion courante	19 996,45
TOTAL		51 549,45
PARTIE RECETTES		
74	Dotations et Participations	25 000,00
002	Excédents antérieurs reportés	26 549,45
TOTAL		51 549,45

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
exécutoire de cet acte, dès
sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le 6/4/23

Margency, le 3 avril 2023
Le Président,
Thierry BRUN.

